



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Organisation des services des finances publiques en Côtes d'Armor : notre avis doit compter !

Voilà près de 9 ans que nous avons signé avec l'État, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et le Conseil Régional de Bretagne, la Charte pour l'organisation, la gestion et la promotion des services de proximité publics comme privés.

Trois principes guident la réflexion qui a abouti à la rédaction d'un tel document :

- Pas tout partout ;
- Ça ne peut pas ne pas changer ;
- Décloisonner pour mieux construire transversalement.

La Charte demeure pour notre Association départementale un document de référence lorsqu'il est question de la réorganisation d'un service public de proximité notamment.

En ce sens, suite à la réunion organisée par le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques le 17 juin dernier au sujet de l'organisation des services des Finances Publiques en Côtes d'Armor, nous avons réuni un conseil d'administration extraordinaire de l'AMF 22. Le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques étaient invités à échanger avec les élus sur le projet concernant notre département.

Les membres du conseil d'administration ont demandé des précisions quant aux fermetures de trésoreries ainsi que sur la notion d'accueil de proximité, celle de conseiller aux collectivités et les impacts de ce projet sur les ressources humaines de cette administration départementale.

Le Préfet a rappelé que la phase de concertation sur le sujet était engagée dans notre département. Le projet de carte relatif à la future organisation des services des finances publiques en Côtes d'Armor doit être considéré comme un objet de discussion.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques a insisté sur la phase de concertation et sur la recherche d'une amélioration de la proximité avec les usagers et les collectivités.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration ont souligné le besoin d'un accompagnement humain pour réussir cette organisation. Ils ont rappelé la nécessaire

cohérence qui doit s'établir au niveau départemental en lien avec le Schéma Départemental d'Amélioration d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Ils ont également mis en exergue que la concertation laisse possible une évolution de la carte et que la confiance des élus comme des citoyens doit être préservée.

Il ne faut pas oublier que le développement du numérique a un impact sur la recherche d'un développement équilibré du territoire. Le risque est de rendre encore plus fragile les populations les plus vulnérables.

À l'issue de la réunion, j'ai invité le Préfet et le Directeur Départemental des Finances Publiques à donner aux élus une vision plus précise et concrète de l'organisation qui pourrait être retenue une fois la concertation achevée. Un conseil d'administration extraordinaire de notre Association est prévu en septembre afin d'échanger sur les garanties de services qui seront exercés sur nos territoires organisés en polarités dans le cadre d'un maillage équilibré.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

2^{ème} matinée de l'égalité – 05-06-19

Élections 2020 : relevons le défi de la parité

Elle s'est déroulée à Lamballe Armor dans les locaux de la CdC Lamballe Terre et Mer et a réuni une vingtaine de personnes.

La matinée a été animée par Fanny BUGNON, Maîtresse de conférences en Histoire contemporaine / Études sur le genre, membre du Comité de Pilotage à Rennes 2. Le témoignage de Quimperlé Communauté sur la Charte Européenne de l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale est venu compléter la réunion.

En fin de matinée, Loïc CAURET, Maire de Lamballe-Armor et Président de Lamballe Terre et Mer a signé la Charte Européenne pour Lamballe-Armor.

Réunion d'information et d'échanges – 12-06-19

Projet de Loi pour une école de la confiance

Elle s'est déroulée à La Méaugon, Salle des Roches Plates, en présence de Sébastien FERRIBY, Conseiller technique du Département Action sociale, Éducative, Sportive et Culturelle à l'AMF Nationale.

Elle a réuni près de 80 personnes. Vous trouverez sur l'espace réservé aux adhérents le diaporama présenté au cours de la réunion.

Conseil d'Administration – 26-06-19

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Ingénierie publique départementale
- Choucas des Tours
- Vie de l'Association
- Questions diverses

Monsieur Yann JONDOT, Maire de LANGOËLAN (56) est intervenu sur les enjeux d'adhérer à la Charte Accessibilité.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Préfecture des Côtes d'Armor

Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France, dimanche 21 juillet 2019

Vous trouverez en **annexe 1**, le **courrier du Préfet des Côtes d'Armor**.

Pouvoir de police du Maire pour les immeubles menaçant ruine

Vous trouverez en **annexe 2**, la **circulaire en date du 14 juin 2019**.

Médaille du tourisme – Promotion du 1^{er} janvier 2020

Vous trouverez en **annexes** :

- 3. La circulaire aux Maires**
- 4. Conditions Tourisme**
- 5. La notice**

Lancement du label « Terre de Jeux 2024 »

Dans la perspective des JO 2024 à Paris, le comité d'organisation lance un label qui a pour objectif d'inciter les collectivités locales à mettre en place des actions en lien avec cet événement international.

Une présentation en est faite ici : <http://terredejeux.paris2024.org/>

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Stéphane DE LEFFE, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor au 02-96-62-83-75, stephane.de-leffe@cotes-darmor.gouv.fr.

Plus d'informations sur le développement des pratiques sportives pour tous à l'adresse suivante : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale/Sports/Developpement-des-pratiques-sportives-pour-tous>

Conseil Régional de Bretagne

Aide régionale StarTerr pour l'élaboration de diagnostics locaux de santé

Les nouvelles orientations de la politique régionale de santé réaffirment l'engagement de la Région Bretagne en matière d'observation en santé et d'accompagnement des territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de santé.

Dans ce cadre, la Région propose une aide à l'élaboration de diagnostics locaux de santé, destinée aux communes et groupements de collectivités souhaitant construire un projet territorial de santé. L'élaboration du diagnostic pourra concerner tout ou partie du territoire, une ou plusieurs thématiques de santé ou un public spécifique.

Vous trouverez en **annexe 6**, le **cahier des charges**.

Le service Société du Conseil Régional reste à votre disposition pour tout complément d'information (e-mail : societe@bretagne.bzh, tél. : 02.99.27.11.53).

3 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

Commission Santé AMF/France urbaine : élus locaux et directeurs généraux d'ARS décident de mieux coopérer pour répondre aux besoins des territoires

Dans la suite de la commission mixte paritaire (CMP) entérinant le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, France urbaine, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et les directeurs généraux des Agences régionales de Santé (ARS) se sont réunis, le 21 juin 2019 à Paris, afin d'échanger sur la mise en application du projet de loi et sa déclinaison opérationnelle sur les territoires.

L'AMF et France urbaine ont de concert salué la création dans le texte d'une commission ad hoc de coordination sur l'organisation territoriale des soins avec les élus, de niveau départemental (article 19), elles seront toutefois attentives à ce que ses missions ne soient pas confondues avec celles de commissions déjà existantes. Les deux associations regrettent par ailleurs que le comité territorial des élus locaux des groupements hospitaliers de territoire (GHT) ne détienne pas réellement de pouvoirs de décision et d'arbitrage.

La commission santé AMF/France urbaine a rappelé qu'un dialogue étroit et régulier entre les élus et les ARS était indispensable pour organiser sur le terrain accès, qualité et sécurité des soins. Ce dialogue est également souhaité par les ARS.

L'urgence à trouver ensemble des solutions pour assurer une meilleure couverture en offre de soins sur le territoire et répondre à une préoccupation majeure des citoyens impose une coordination renforcée et équilibrée entre tous les acteurs intervenant dans l'élaboration et/ou la territorialisation des politiques de santé à quelque niveau que ce soit.

Élus locaux et directeurs généraux des ARS se sont accordés sur la nécessité d'inscrire le sujet des hôpitaux de proximité comme axe prioritaire de travail commun afin de répondre aux très vives inquiétudes des élus locaux en matière de fermetures de services.

Sabine FOURCADE, Secrétaire Générale des ministères chargés des Affaires sociales a insisté sur l'importance du rôle des délégués territoriaux œuvrant, au sein des ARS, à l'échelle départementale, afin d'optimiser la présence en proximité de celles-ci, notamment dans les nouvelles grandes régions.

Si les ARS sont naturellement les premiers responsables des sujets liés à la santé, elles doivent avoir une attention particulière aux territoires et veiller à davantage de transparence dans leurs décisions mais aussi et surtout, dès que cela est possible, à co-construire ces décisions avec les élus locaux.

La création de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) est un élément jugé favorablement par France urbaine et l'AMF pour coordonner et structurer les professionnels de santé sur les territoires, à condition que les futures CPTS s'appuient sur les contrats locaux de santé (CLS) mis en place par les élus du bloc local comme cela a été inscrit dans le projet de loi suite à un amendement proposé par la commission santé AMF/France Urbaine. France urbaine, l'AMF et les directeurs généraux des ARS souhaitent que cette réunion puisse jeter les bases d'un nouveau partenariat équilibré, pérenne, décliné dans tous les territoires, et impulser des relations de travail et de coopération renouvelées sur l'ensemble des thématiques de santé, y compris les enjeux de santé environnementale.

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

11 octobre 2019 :

Réunion d'information en partenariat avec le Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale, accueil à partir de 9 h 15, ISPAIA à Ploufragan